

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 18 mars 2010 à Mazeirat  
affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

---

**Présents :** PACAUD – JUILLET – LEFEVRE – LUINAUD – LAURENT – DESSEAUVE – LE DRAN – BELOTTI – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DAGOIS – DENIS D. – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – CRESPIEN – GUIMBRETIERE – MARTIN – BONNET – FURET – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – SUCHET – JUILLE – RICHARD – LACHENY – PAROUTY – FOURNERON – JALLOT – LABBE – LAGROLLET – FAYADAS – SANGRELET – LESCURE – BARBE – AUDOT – DESAGNAT – MARGUERITAT – CHEYPE – GAILLARD – AUFAURE – GAUTHIER – TRUBINO – ZANDVIET – LAPORTE.

**Excusés :** DESLOGES – VALLAEYS – SIMONET – VERGNAUD – MEAUME – TAGAND – AITA – COSTE – COLLET – LAINE – SOUTON - LARPIN – LABAR – DENIS – ROUSSANGE – FRIC.

## **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2010**

**Le compte rendu du précédent Conseil Communautaire est adopté à l'unanimité.**

## **PRESENTATION DE L'OBJECTIF ET DE L'AVANCEMENT DE L'ETUDE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

M. Lavie, du bureau d'études CRP Consulting fait une présentation de la démarche retenue concernant l'étude « Maison de Santé Pluridisciplinaire ».

Au préalable, il précise que le titre de l'étude est un peu réducteur, et qu'il s'agit en réalité d'une étude plus vaste sur le projet de santé de territoire. Elle débouchera peut-être sur une proposition de maison de santé, mais peut-être sur autre chose.

Les objectifs ne seront atteints que et en fonction des élus et des professionnels de santé. L'idée est d'avoir une approche globale et sans querelle de clocher. Il ne s'agit pas de créer une concurrence ni au niveau interne, ni au niveau externe au territoire.

Louis Giralдин évoque le fait que dans 5 ans, de nombreux médecins seront en retraite. A Guéret, il est question de la même démarche. D'après le Président du Conseil de l'Ordre, les jeunes veulent désormais être salariés, de moins en moins de médecins optent pour le libéral.

Ludovic Lavie précise qu'il est possible de conjuguer une activité salariée et libérale. Il reste possible d'avoir une structure médico-sociale en milieu rural. Les jeunes médecins durant leurs études ne font que de l'hospitalier. De ce fait, ils craignent l'isolement et ont peur de se lancer en libéral. Le fait de proposer un,

cadre où ils peuvent travailler en commun, avoir des liens avec le CHU constitue un facteur d'attractivité. Concernant le projet de Guéret, M. Lavie précise que le Pays de Guéret a été contacté : le projet concerne plutôt le Nord de Guéret donc il n'y aurait pas d'impact sur le projet de la Ciate.

Dans le but de bien définir la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est important de bien préciser qu'il ne s'agit pas d'un projet immobilier, il s'agit avant tout d'un projet de santé. Ce projet de santé est un projet collectif, par exemple basé sur la prévention. En effet il y a beaucoup à faire dans ce domaine car les français ne sont pas bons sur l'éducation thérapeutique, les risques cardio-vasculaires, l'éducation sur les maladies chirurgicales, etc... Le projet pourrait comporter de la télémédecine et de la téléassistance. Par ailleurs, une organisation peut être trouvée avec les infirmières. En effet, avec la raréfaction des médecins, certaines tâches devront être transférées des médecins vers les infirmières. Une approche sociale est également intéressante en complément des approches de soins. La question du transport pour amener les patients vers les médecins pourrait aussi être prise en compte.

Thierry Gaillard, maire de Sardent précise que le médecin de la commune est parti il y a plus de 3 ans. Ce problème est doublé d'un problème de local car l'ancien cabinet médical est situé dans une maison personnelle donc il n'y a plus de cabinet non plus. Il est urgent d'attirer des médecins sur le territoire. Cependant, cela devient de plus en plus difficile d'autant qu'aujourd'hui le conjoint souhaite mener une vie professionnelle aussi. Il faut donc pouvoir proposer des postes qualifiés pouvant intéresser le conjoint, ce qui n'est pas évident.

Frédéric Suchet évoque le problème des gardes des médecins et des pharmaciens, qui ne sont pas couplées. Cela signifie que durant le week-end il faut parfois faire de nombreux kilomètres pour voir le médecin, et ensuite aller à la pharmacie de garde qui n'est pas au même endroit.

M. Lavie précise que ce genre de problème ne pourra pas forcément être réglé dans le cadre du présent projet car les gardes s'organisent au niveau départemental. Les gardes des médecins sont prononcées par le Préfet. Il serait cependant pertinent que le Conseil de l'Ordre des médecins et des pharmaciens puisse se coordonner. Par ailleurs, il faut s'attendre à des évolutions du rôle des pharmaciens à terme au niveau national, la pharmacie deviendra probablement le niveau de soin de 1<sup>er</sup> recours.

Saskia Zandvliet souhaite savoir quel pourrait être le coût d'une maison de santé. M. Lavie explique que le coût ne peut être évalué à ce jour car cela dépend de ce que l'on voudra mettre dans le projet.

Saskia Zandvliet demande si le bureau d'études a déjà mis en place une Maison de Santé qui soit fonctionnelle. Ludovic Lavie précise que non, pas au niveau du bureau d'études, mais que au niveau national il existe des maisons de santé qui fonctionnent.

M. Larcher, du bureau CRP consulting, explique que des financements sont mobilisables dans ce genre de projet en prenant pour exemple de coordination le Fond d'Intervention de la Qualité des Soins (FIQS).

Michel Audot souhaite connaître le calendrier de réalisation de l'étude.

Ludovic Lavie précise que la fin de la première phase interviendra pour la semaine du 22 mars, la fin de la seconde phase 2 mois plus tard et la fin du projet à la mi-juillet.

Louis Girardin demande si l'administration va pousser à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire, avec la mise en place de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Ludovic Lavie ne sait pas quelle sera la position de l'ARS. Cependant, si le projet prend en compte la prévention, l'éducation à la santé, on rentre dans la logique de l'ARS, donc il est probable qu'ils suivront.

M. Lavie explique qu'il y a une évolution nationale sur l'idée de médecin traitant. Bientôt, il n'y aura plus le rapport direct 1 médecin = 1 patient. Il y aura plutôt un collectif de santé prenant en charge un patient, avec un dossier patient partagé. Ce système nécessitera un système d'information régional qui devra être sécurisé.

Marika Guimbretière demande quelle est la différence entre une Maison de Santé Pluridisciplinaire et un réseau de santé et interroge M. Lavie quant à son ressenti sur l'une ou l'autre des solutions. M. Lavie explique que dans les deux cas il s'agit d'organiser l'offre de soins, que les médecins mettent en place des collaborations entre eux, avec les autres professions médicales et avec les institutions médico-sociales. Dans le cas d'un réseau, ces collaborations n'impliquent pas que les professionnels de santé se réunissent dans un même lieu. Dans le cas d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, la mise en place de ces collaborations se traduit par la création d'un lieu réunissant un certain nombre de professionnels de santé. Selon les entretiens déjà menés avec les professionnels de santé, ils sont tous favorables à la mise en place d'un réseau, mais pas forcément à une maison pluridisciplinaire.

Jean-Claude Bussière indique qu'il serait regrettable que l'étude conclue à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Ahun car cela risquerait d'affaiblir le reste du territoire. Il note que dans le cadre de cette étude, « on entend beaucoup parler d'Ahun ». Agnès Zeppa précise que cela s'explique par le fait que le canton d'Ahun est le plus défavorisé à court terme, et que le projet est parti d'Ahun.

Jean Desagnat affirme qu'un déséquilibre existe déjà entre les différents cantons. Il insiste également sur les problèmes de permanences et de gardes.

Jacky Guillon informe les présents qu'il existe un projet de rapprochement entre le service de soins à domicile de Gouzon et celui du Donzeil, ce qui permettrait peut-être à terme d'homogénéiser les prestations proposées.

## **ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION ET DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME**

Comme chaque année, la Ciate et l'Office de Tourisme signent une convention qui détermine la répartition des rôles entre chaque partie, les actions qui devront être menées ainsi que le montant de la subvention octroyée par la Ciate.

La convention 2010 prévoit que l'Office de Tourisme assure les missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique locale et la mise en réseau des prestataires. A ce titre, il assure un service d'accueil à Ahun, assure la promotion touristique notamment à travers la vente du guide de randonnée, réalise des brochures touristiques, organise des animations (visites guidées, expositions, animations diverses), participe à des salons, anime un réseau de prestataires du territoire. En outre, l'Office de Tourisme propose un cyber espace ouvert à tous. Au sein de ces missions traditionnelles, des actions spécifiques font l'objet de fiches actions, qui sont annexées à la convention 2010.

### **Nathalie Manaud, animatrice à l'office de tourisme, présente le plan d'action 2010 :**

#### **Actions menées envers les socioprofessionnels**

Un important travail de communication sera mené en interne et externe :

- Conception, impression et diffusion d'un bulletin de liaison trimestriel
- Rédaction de textes pouvant être insérés dans les bulletins municipaux ou de la CIATE
- Réunions thématiques à destination des socioprofessionnels. Une rencontre est prévue le 2 avril à Pontarion, sur l'e-tourisme ou comment améliorer sa communication sur le Web.
- Communication régulière par mail des animations et expositions
- Mise à disposition de documentation et distribution dans les principaux sites
- Visites de prestataires
- Assistance aux associations : apport d'aide, conception d'affiche, impressions...
- Un espace pro verra le jour cette année sur le site Internet de l'Office de Tourisme
- L'OT est le relais de la « Creuse en Famille » pour les prestataires du territoire

Promotion de prestataires par l'organisation de manifestations et animations en partenariat. Trois d'entre elles, font l'objet de fiches actions spécifiques :

- la 6ème fête de la randonnée qui aura lieu le 20 juin à Saint Yrieix les Bois avec le partenariat des associations de randonnée de la CIATE. En plus de son aspect fédérateur, cette manifestation permet de créer un évènement dans une commune et de valoriser le patrimoine. Cette animation s'adresse aux locaux et Creusois qui découvrent le secteur par ce biais.
- Le fil d'Ariane, circuit d'ateliers d'artistes qui permettra un cheminement sur différentes communes à la rencontre d'artistes locaux qui ouvriront leurs portes et dévoileront leurs œuvres. Cette nouvelle action répond à une attente d'expositions décentralisées déjà demandées par la CIATE.
- L'OT sera présent à La foire expo de Limoges les 9 et 10 mai prochains. Cette présence sur un salon de proximité paraît nécessaire pour toucher et fidéliser une clientèle de proximité déjà très présente. Cette participation s'inscrit dans le cadre des actions de promotion de l'ADRT et de l'UDOTSI Creuse. Un espace de 200 m<sup>2</sup> est réservé à la Creuse. La foire a reçu 84 000 visiteurs en 2009. Pour une meilleure lisibilité du territoire de la Ciате, il semble nécessaire que l'office dispose d'un totem qui sera réutilisé régulièrement lors des manifestations, foires ou salons.

### **Actions envers les visiteurs/clients**

L'OT s'oriente vers un accueil professionnalisé en offrant au personnel de participer à des formations tout au long de l'année.

Dans ce cadre, une fiche action concerne l'embauche de personnel saisonnier pour permettre un accueil à Masgot et au Moutier d'Ahun.

Une autre fiche action concerne la réédition d'une carte touristique sur le territoire. Trois circuits à thème sont le prétexte à la découverte des 28 communes de la CIATE. Cette carte sera diffusée à l'office de tourisme, dans les mairies de la CIATE et chez les prestataires.

### **Les relations avec les institutionnels du tourisme**

- L'OT participe à la bourse aux dépliants
- Le personnel est présent aux éduc'tours organisés par l'ADRT pour améliorer la découverte du département
- L'OT participe à l'observatoire régional touristique en communiquant ses chiffres de fréquentation
- L'Office de Tourisme est présent aux côtés du service réservation de l'ADRT et de l'office de tourisme d'Aubusson pour l'accueil de groupes et le montage de différents produits.

### **L'animation du territoire**

L'animation du territoire se fait tout au long de l'année par le biais de manifestations, de visites et d'expositions (visites commentées, des balades nocturnes, des balades découvertes, des visites de jardins, des expositions à thème... ) dont un programme est édité par l'office et dans les éditions de nos partenaires.

Dans ce cadre, deux fiches actions sont présentées :

- La journée de l'eau qui aura lieu samedi au lycée agricole d'Ahun, qui a pour objectif de profiter de la journée mondiale pour réunir un large public autour de cette thématique. Les habitants du territoire seront sensibilisés au thème et découvriront les structures et leurs compétences en gestion et maîtrise des ressources en eau. L'aspect ludique sera quant à lui également développé.
- Les églises possédant des peintures contemporaines seront mises en avant, Sous-Parsat sera le levier d'une action qui s'articulera en deux phases : l'édition d'un livret sur le limousin permettant de promouvoir ces édifices peints (6 sites représentés) et la mise en place d'une journée événementielle le 6 juin à Sous-Parsat qui sera aussi l'occasion de célébrer le 20ème anniversaire de l'inauguration des fresques de Gabriel Chabrat. Ces actions permettront pour le site de Sous-Parsat de bénéficier d'une promotion et d'une lisibilité régionale.

M. Mudet, Président de l'Office de Tourisme, indique que dans les mois à venir, l'OT se questionnera et se positionnera sur la question de la qualité. Des objectifs seront fixés pour l'année 2010 et les années à venir. Le but n'est pas d'atteindre l'excellence, mais d'apporter du confort et de la satisfaction à tous.

Le budget prévisionnel correspondant à ce programme d'actions fait ressortir une subvention de la CIATE à hauteur de 71 692 €, pour un budget global de 146342,96 €.

### **M. Gautreau, Trésorier présente le budget (budget par fiche action et budget global).**

M. Gautreau précise que concernant la fiche action sur le circuit des églises peintes, les recettes restent à vérifier (DRAC, Région). De même pour la journée de l'eau : il y a incertitude quant à la participation des entreprises. De façon à maîtriser le budget, il y a eu une diminution de l'effort de communication par rapport au projet initial.

### **Il commente la construction du budget prévisionnel 2010 :**

#### Charges

- Pour le fonctionnement de base de l'Office de Tourisme, le montant reste relativement stable. Il faut noter toutefois pour la ligne budgétaire cotisations Urssaf, une légère diminution due à la reconnaissance du rôle de service public aux Offices de Tourisme en zone de rénovation rurale. (Lettre Ministérielle de novembre 2009).
- En cours d'année, il sera procédé au remplacement d'un emploi aidé arrivé en fin de contrat.
- Pour la réalisation des 8 actions 2010 : les charges sont détaillées dans le document ci-joint, elles sont du même ordre de grandeur financière que les années précédentes, bien qu'elles soient plus nombreuses.

#### Produits

- Pour les ventes de marchandises, il y a stabilité par rapport à l'exercice précédent, comme pour les prestations de services (visites guidées...)
- Dans le chapitre subventions et aides, l'Office de Tourisme profite du nouveau taux de prise en charge des contrats aidés, 90% contre 55.38%. L'Office de Tourisme profite d'une ouverture sur de nouveaux financeurs (souvent liés aux actions, association Patrimoine et Tourisme, Crédit Agricole, Ministère de l'Economie...)
- Le financement souhaité auprès de la Communauté de Communes s'élèverait à 71 691 €.

#### Budget d'investissement

- La mesure prise par le Ministère du Budget en novembre 2009 autorisant une réduction des charges patronales en faveur des Offices de Tourisme classés en ZRR, (avec effet rétroactif au 1er janvier 2009) a permis après constitution d'un dossier de récupérer la somme de 5 470€.
- Les membres de la Commission des finances souhaitent que la somme restituée par l'Urssaf soit utilisée comme en investissement. Par exemple pour du mobilier pour le local d'accueil.

Cécile Fouchet souhaite alors savoir pourquoi il y a une telle augmentation du prévisionnel concernant les charges salariales. M. Gautreau indique que cela est lié à l'augmentation de la durée des contrats saisonniers (car mieux financés) et à une prévision en cas de remplacement.

M. Mudet présente l'évolution de la subvention de la Ciате depuis 2005, il note que le montant de la subvention est stable depuis 3 ans. Il fait également remarquer qu'il y a augmentation des autres recettes pour 2010, la dotation est donc inférieure avec plus d'actions proposées, grâce à la « bouffée d'air » de la ZRR et aux contrats aidés. Les évolutions de subventions du Conseil Régional, du Conseil Général et du CNASEA s'expliquent par les fluctuations des taux des contrats aidés, et les aléas des fins de contrats et des recrutements.

A la suite de ces débats, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le montant de la subvention proposée (71 692 €) ;
- valide le programme d'action ainsi que le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme ;
- autorise le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme.

#### CENTRE DE LOISIRS : RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN CONTRAT OCCASIONNEL

Afin d'assurer l'ouverture du Centre de Sardent durant les petites vacances, il est nécessaire de recruter 3 saisonniers pour les vacances d'avril. Il est donc proposé au Conseil Communautaire le recrutement de 3 agents non titulaires pour pourvoir des emplois saisonniers d'adjoint d'animation au Centre de loisirs sous contrat à durée déterminée. Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297 majoré 292 (1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 de rémunération) avec une durée de service à temps complet de 35 heures et pour les dates suivantes :

- 1 personne du 6 au 19 avril;
- 2 personnes du 6 au 9 avril ;

Il est précisé que tous les saisonniers recrutés sont titulaires du BAFA.

**Le conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

#### CENTRE DE LA PIERRE : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Lors du conseil communautaire du 16 décembre dernier, un plan de financement modifié du projet d'aménagement du centre de la pierre a été adopté. Ce plan de financement tenait compte de l'évolution du coût du projet liée à l'ouverture des plis.

Le montant global du projet n'a presque pas évolué. Cependant, la répartition entre les différentes parties du bâtiment, qui font l'objet de subventions différentes, a été reprécisée. Par ailleurs, la répartition entre les financements a également été revue. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'adopter un nouveau plan de financement :

	Dépenses	Ventilation dépenses		Recettes par partie	
		<b>Centre de la Pierre (projet initial)</b>			
Travaux	312866			DGE	37499,2
Honoraires architecte	28350	Travaux	152 587,2	Conseil Régional (contrat de pays)	18750
Frais divers	14034	Honoraires architecte	17 230	Conseil Général (contrat de pays)	18593
		Frais divers	8 530	FEADER	50000
				Autofinancement (30%)	53505
<b>Total HT</b>	<b>355250</b>	<b>Total HT</b>	<b>178 347,2</b>	<b>Total HT</b>	<b>178347,2</b>
<b>TVA</b>	<b>69629</b>	<b>TVA</b>	<b>34 956,0</b>	<b>FCTVA</b>	<b>32891,4</b>
<b>Total général TTC</b>	<b>424880</b>	<b>Total TTC</b>	<b>213 303,2</b>	<b>Total</b>	<b>213303,2</b>

Extension Accueil Centre de la Pierre					
				Recettes liées à extension accueil Etat	9352,5
		Travaux	23 155,8	Recettes liées à extension accueil Région	3831
		Honoraires architecte	2 615	Recettes liées à l'extension Conseil Général	5515
		Frais divers	1 294	Autofinancement (31%)	8 366,3
		<b>Total HT</b>	<b>27 064,8</b>	<b>Total HT</b>	<b>27 064,8</b>
		<b>TVA</b>	<b>5 304,7</b>	<b>FCTVA</b>	<b>4 991,4</b>
		<b>Total TTC</b>	<b>32 369,5</b>	<b>Total TTC</b>	<b>32 369,5</b>
Restaurant					
				FISAC	36923
		Travaux	137 123	CG	24315
		Honoraires	8 505	Autofinancement	88600
		Frais divers	4 210		
		<b>Total HT</b>	<b>149 838</b>	<b>Total HT</b>	<b>149838</b>
		TVA	29 368,2	Récupération TVA	29368,2
		<b>Total TTC</b>	<b>179 206,2</b>	<b>Total</b>	<b>179 206,2</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- valider ce nouveau plan de financement,
- autoriser le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Le Conseil Communautaire délibère en faveur de ces propositions à l'unanimité.

#### RENOUVELLEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT

Le Président informe le Conseil Communautaire que la personne occupant le poste de chargée de mission environnement a donné sa démission et quittera ses fonctions courant mai. Il est proposé de recruter à nouveau un agent afin de poursuivre les actions engagées :

- mise en œuvre de programmes d'actions contractuels de gestion des milieux aquatiques sur le territoire (un Contrat Restauration Entretien, participation au Contrat Territorial Vienne Amont, participation au Contrat de Rivière Gartempe),
- gestion, coordination, suivi des dossiers d'aménagement de sites naturels ainsi que des itinéraires de randonnées,
- mise en place, coordination et suivi des actions de valorisation du petit patrimoine rural non protégé.

Il est proposé de reconduire cette mission, certaines actions engagées devant être poursuivies. Cependant en raison du caractère non pérenne de la mission, il est proposé de pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel. L'agent sera recruté, en contrat à durée déterminée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et jusqu'au 30 juin 2013, avec une activité à temps complet soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération sera comprise entre l'indice brut 379 – majoré 349 et l'indice brut 466 – majoré 408 pendant toute la durée du contrat.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président, à l'unanimité, à lancer la procédure de recrutement de cet agent contractuel sur les bases de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 et charge le Président d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse.**

En attendant que cette procédure de recrutement soit finalisée, et afin de ne pas compromettre la continuité du service, il est proposé de recruter un agent non titulaire pour besoin occasionnel pour une durée maximum de 3 mois à compter du 19 avril 2010. La rémunération sera afférente à l'indice brut 422 – majoré 375.

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

Concernant la Journée de l'Eau, M. Lagrollet soulève un problème au sujet de la participation de l'association ATTAC. En effet, il était prévu que cette association puisse tenir un stand. Or le directeur du Lycée Agricole a finalement interdit leur participation, ce que M. Lagrollet juge inacceptable. Le Président propose des explications : le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt a décidé de ne pas accueillir ATTAC, en raison de la période électorale. *Lecture du courrier.* M. Lagrollet précise que certains membres d'ATTAC sont en effet candidats aux régionales mais qu'il n'y a pas de candidats sous l'étiquette ATTAC. Il pense qu'il y a donc une autre raison à l'éviction l'association ATTAC. Il suggère que le Conseil Communautaire prenne une position de principe pour protester contre cette éviction, qui constitue une atteinte à la démocratie.

Le Président ne pense pas qu'il y ait une « raison cachée » à l'éviction d'ATTAC. Il informe les conseillers que le directeur du lycée a proposé à l'association d'intervenir auprès des classes à un autre moment. Il ne souhaite pas intervenir sur ces questions qui concernent la gestion interne du lycée agricole.

## **RENOUVELLEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR**

La Ciate a créé un poste d'ingénieur subdivisionnaire exerçant les fonctions de directeur de la Communauté de Communes en 2003. Le poste étant vacant au 31 mars 2010, une délibération a été prise lors du Conseil Communautaire du 16 décembre dernier en vue d'effectuer la déclaration de vacance auprès du Centre de Gestion de la Creuse, prévoyant un appel à candidature et une embauche au 1er avril 2010.

Les missions exercées sont les suivantes :

- Mise en œuvre de la politique de développement de la Communauté de Communes (projet de territoire, programmation pluri-annuelle, formalisation et mise en œuvre des évolutions de compétences) ;
- Gestion financière (analyse financière prospective, stratégie fiscale, élaboration et suivi des budgets) ;
- Gestion administrative du personnel, des services et équipements communautaires (SPANC, CLSH) ;
- Veille juridique ;
- Mise en œuvre de la politique de développement économique de la Communauté de Communes (ateliers relais, zones d'activités économiques, commerce de proximité) ;



- Définition du programme et suivi de la construction des équipements communautaires ;
- Suivi et mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire (SCOT, PLU) ;
- Elaboration de la stratégie et des documents de communication.

Considérant la nature des fonctions à la fois hautement spécialisées et très diversifiées afférentes à ce poste, lesquelles nécessitent des connaissances et des compétences tant sur le plan technique qu'administratif, financier et juridique ;

Considérant par ailleurs qu'aucun agent statutaire ayant le profil requis ne s'est présenté pour le poste. La déclaration de vacance a été publiée depuis le 16/12/2009.

Le Président propose au Conseil Communautaire de prendre une délibération en vue d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sous contrat à durée déterminée de trois ans, conformément à l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. La rémunération sera afférente à l'indice 668 – majoré 557 pendant toute la durée du contrat.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel sous contrat à durée déterminée de deux ans conformément à l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.**

Fait à Ahun, le 24 mars 2010,

Le Président,



Jacky Guillon